

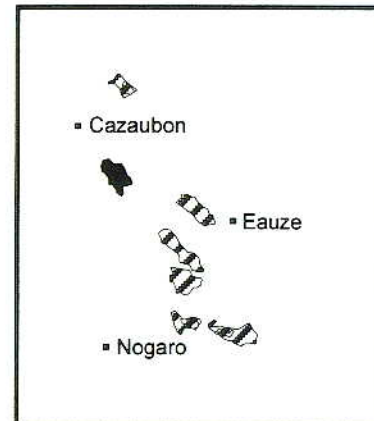
GRAND RHINOLOPHE



(*Rhinolophus ferrum-equinum*)



Grand Rhinolophe

(Dessin : Inventaire de la faune menacée de France)



Présence :
- potentielle ou marginale 
- constatée 

Description

C'est l'une des plus grandes chauve-souris (mammifère) de France. Son envergure est de 35 à 40 cm. Son corps est recouvert d'un épais pelage brun-gris sur le dos et blanc crème sur la face ventrale. Comme chez tous les rhinolophes, une formation membraneuse surmonte sa région nasale, formée d'un "fer à cheval" et d'une "selle" équipée d'une lancette pointue.

Statut

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Espèce protégée au niveau national (ar. du 17/04/1981)
- Vulnérable selon le Livre rouge de la faune menacée de France (MNH 1994)

Habitats et moeurs

Le Grand Rhinolophe recherche des paysages semi-ouverts, avec prairies pâturées bordées de haies, landes et friches. Il s'alimente à partir des bousiers, insectes des bouses et crottins d'animaux domestiques.

Les gîtes d'hivernage sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (caves, galeries...) qu'il rejoint en effectuant parfois des migrations de plusieurs dizaines de km. On a même noté, en France un déplacement de 500 km.

Les gîtes observés ici en période de reproduction sont des greniers de bâtiments agricoles traditionnels et potentiellement des toitures d'églises ou de châteaux.

Pratiques actuelles

Les zones bocagères, avec haies et prairies pâturées ont tendance à régresser, au profit des cultures; les bâtiments agricoles sont abandonnés.

Le vermifugeage du bétail est semble-t-il fait sans attention particulière à l'impact des produits sur l'environnement.

Menaces

La bannalisation des milieux, disparition des haies et prairies pacagées, extension de la maïsiculture, recalibrage des cours d'eau, mais également le dérangement dans les grottes, les traitements du bétail à base d'ivermectine (IVOMEK, EQVALAN, ORAMEC...).

On peut ajouter, comme pour le Petit Rhinolophe, la réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol, la pose de grillage anti-pigeons...

L'éclairage des édifices publics perturbe la sortie des individus dans les colonies de mise-bas.

Etat de conservation

Observé en période de reproduction sur le site bocager des "prairies de la Douze" à Cazaubon. Certaines autres zones ne semblent plus très favorables à l'espèce, essentiellement à cause de la disparition du bétail.

On ignore tout de l'évolution des populations de cette espèce, mais la régression sensible de son habitat et de l'élevage laisse penser qu'**elle se trouve probablement ici en situation précaire.**

Préconisations de gestion

Suivi de l'espèce.

Maintien de la diversité des milieux (haies, prairies naturelles, forêts de feuillus, ...). Privilégier l'utilisation de vermifuges à base de **Moxidectine**, **Fenbendazole** ou **Oxibendazole**, sans **Ivermectine**, la **protection des gîtes** (bâtiments, granges, caves,...) et de leur tranquillité seraient des actions concomitantes à mener pour préserver les populations de ce chiroptère.